

N° 93/2009 -

**REFECTION DE LA SALLE DES JONQUIERES
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL
(EQUIPEMENT)**

Madame le Maire,

Rappelle à l'Assemblée qu'il avait été prévu, dans le cadre de la préparation budgétaire, l'achat d'équipement pour les locaux de la salle des Jonquières.

La salle sera ensuite mise à disposition gratuitement des associations d'arts martiaux du Muy.

Le coût de ces équipements est estimé à la somme de 8 242,80 € HT. Le plan de financement s'établit comme suit :

<i>Coût du projet</i>	<i>8 242,80 €</i>
<i>Subvention Conseil Général (50 %)</i>	<i>4 121,40 €</i>
<i>Subvention Conseil Régional (30 %)</i>	<i>2 472,84 €</i>
<i>Autofinancement communal (dont 1 615,59 € de TVA)</i>	<i>3 264,15 €</i>

La Ville demande la prise en compte de ce projet dans le cadre d'attribution des subventions départementales.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Sollicite l'aide financière du Conseil Général en vue de procéder à la réfection de la Salle des Jonquières.